

## ASSEMBLÉE DU 2015-04-07

**CANADA**  
**Province de Québec**  
**M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau**  
**VILLE DE MANIWAKI**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Maniwaki, tenue le 7 avril 2015, à 20 heures, à la salle du conseil.

### VÉRIFICATION DU QUORUM

### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Robert Coulombe, maire, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

### MOMENT DE RECUEILLEMENT

### LES PRÉSENCES

Sont présents: Monsieur le maire Robert Coulombe, Mesdames les conseillères; Francine Fortin, Estelle Labelle et Charlotte Thibault, Messieurs les conseillers; Jacques Cadieux et Rémi Fortin formant le quorum du conseil sous la présidence de son honneur le Maire, sont également présents, M<sup>e</sup> John-David McFaul, greffier et le directeur général Daniel Mayrand.

Est absent: Michel Lyrette, conseiller

### **RÉSOLUTION NO 2015-04-063** Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par la conseillère Charlotte Thibault #et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, sauf en ajoutant les items suivants :

- 5.1 Avis de motion concernant un projet de règlement visant à restaurer la peinture extérieure pour les bâtiments dans la ville de Maniwaki. (2015);
- 5.2 Avis de motion concernant un projet de règlement concernant un programme de revitalisation 2015;
- 7.1 Pour autoriser la signature du contrat d'inspectrice municipale adjointe en bâtiment pendant une période déterminée;
- 10.1 Demande d'un certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement Durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);
- 10.2 Pour autoriser le directeur du service de l'urbanisme à administrer le programme de peinture;
- 10.3 Pour nommer les membres du comité aviseur du

## ASSEMBLÉE DU 2015-04-07

10.4 Demande à Hydro-Québec pour installer une lumière de rue sur la rue Champagne.

ADOPTÉE

### **AVIS DE MOTION,**

Avis est par la présente donné par la conseillère Charlotte Thibault, qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, un projet de règlement no 955 intitulé : « Règlement concernant un programme visant à restaurer la peinture extérieure pour les bâtiments dans la ville de Maniwaki. (2015) », sera présenté.

### **AVIS DE MOTION,**

Avis est par la présente donné par le conseiller Jacques Cadieux, qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, un projet de règlement no 956 intitulé : « Règlement concernant un programme de revitalisation 2015, pour la Ville de Maniwaki.», sera présenté.

**RÉSOLUTION NO 2015-04-064** Pour autoriser la signature du contrat de Madame Pascale Duquette – Inspectrice municipale adjointe en bâtiment.

CONSIDÉRANT QUE l'inspectrice municipale adjointe est en congé de maternité.

CONSIDÉRANT QU' il y a un poste à combler à titre d'inspecteur municipal pour une période de six (6) mois, débutant le 8 avril 2015;

CONSIDÉRANT QUE lors des entrevues, la Ville de Maniwaki a retenu la candidature de Madame Pascale Duquette;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par la conseillère Estelle Labelle et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'accepter l'embauche de Madame Pascale Duquette et d'autoriser le maire Robert Coulombe et le directeur général Daniel Mayrand à signer le contrat de Madame Pascale Duquette, comme Inspectrice municipale adjointe en bâtiment, ledit contrat faisant partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO 2015-04-065** Demande d'un certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement

## ASSEMBLÉE DU 2015-04-07

Durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki veut procéder à des travaux d'infrastructures dans le cadre du projet de développement résidentiel sur la rue St-Lionel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki doit obtenir un certificat d'autorisation émis par le MDDELCC à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau doit être mandatée par la Ville de Maniwaki afin de déposer cette demande»;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Francine Fortin, appuyé par le conseiller Rémi Fortin et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

QUE

la Ville de Maniwaki mandate la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau à faire la demande d'autorisation auprès du Ministère du Développement Durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques

ET QUE

la trésorière est autorisée à émettre un chèque au montant de 562.00 \$, payable à l'ordre du Ministre des Finances au pour obtenir cette demande d'autorisation.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO 2015-04-066** Pour autoriser le directeur de l'urbanisme, Roger Lacaille, à administrer le programme de peinture.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki a adopté en 2014, le règlement no 945 concernant un programme visant à restaurer la peinture extérieure des bâtiments dans la ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki souhaite refaire ce même programme de peinture pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki adoptera, pour l'année 2015, un règlement visant à restaurer la peinture extérieure des bâtiments et autorise le directeur de l'urbanisme, Roger Lacaille, à administrer le programme de peinture.

## ASSEMBLÉE DU 2015-04-07

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux,, appuyé par la conseillère Charlotte Thibault et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

D'AUTORISER

le directeur de l'urbanisme, Roger Lacaille, pour l'administration du programme de peinture pour l'année 2015;

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO 2015-04-067** Nomination d'un comité aviseur dans le cadre d'un programme de revitalisation pour l'année 2015.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki procédera à l'adoption d'un programme de revitalisation pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE le comité aviseur doit être formé afin d'assister au déroulement du programme de rénovation;

CONSIDÉRANT QUE le comité aviseur doit être composé de trois résidents de la Ville de Maniwaki;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par le conseiller Rémi Fortin et résolu unanimement par tous les conseillers présents de nommer les conseillères Estelle Labelle et Charlotte Thibault, ainsi que le directeur du service d'urbanisme, Roger Lacaille, en tant que membres du comité aviseur, dans le contexte du programme de revitalisation pour l'année 2015;

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO 2015-04-068** Pour demander à Hydro-Québec d'installer une lumière de rue à proximité du 161, rue Champagne.

CONSIDÉRANT QUE la rue Champagne a besoin d'éclairage près du numéro 161;

CONSIDÉRANT QU' une demande doit être adressée à Hydro-Québec pour l'installation de cette lumière;

POUR CES MOTIFS,

## ASSEMBLÉE DU 2015-04-07

il est proposé par le conseillère Estelle Labelle, appuyé par le conseiller Jacques Cadieux et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'autoriser le directeur des travaux publics, Guy O'Leary, à présenter la demande d'installation de cette lumière de rue à proximité du 161, rue Champagne, sur le poteau no: FTCFYY;

QU'

une copie de cette résolution soit transmise à Hydro-Québec.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO 2015-04-069** Pour demander un permis d'alcool à la Régie des alcools, des courses et des jeux.

CONSIDÉRANT QUE la Ville organise un souper des bénévoles, le 10 juin prochain;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de demander un permis d'alcool;

POUR CES MOTIFS;

il est proposé par la conseillère Charlotte Thibault, appuyé par le conseiller Rémi Fortin et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

QUE

la Ville de Maniwaki fasse une demande de permis d'alcool pour le souper des bénévoles, le tout tel que décrit sur le formulaire joint à la présente résolution

QUE

le directeur général soit et est autorisé à signer la demande;

ET QUE

le service des finances soit et est autorisé à émettre un chèque de 42,50\$ au nom de la RACJQ pour le permis d'alcool.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO 2015-04-070** Pour nommer trois (3) membres du conseil au comité sur la démolition.

CONSIDÉRANT QUE le comité de démolition doit être composé par trois (3) membres du conseil et dont au moins un (1) doit être membre du comité consultatif d'urbanisme;

## ASSEMBLÉE DU 2015-04-07

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement 795, le terme de chacun des membres du comité est d'une durée d'an;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de nommer les trois (3) membres du conseil pour siéger sur le comité sur la démolition pour respecter notre réglementation;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux appuyé par la conseillère Estelle Labelle et résolu unanimement par tous les conseillers présents de nommer la conseillère Estelle Labelle, le conseiller Michel Lyrette (membre du CCU) et le conseiller Rémi Fortin au comité sur la démolition;

QUE

la conseillère Francine Fortin soit nommée comme substitut en cas d'absence d'un des conseillers;

ET QUE

le mandat soit d'une période d'une année, du 3 mars 2015 au 2 mars 2016, conformément à l'article 4 du règlement no 795.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO 2015-04-071** Levée de l'assemblée.

Il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par la conseillère Francine Fortin et résolu unanimement de procéder à la levée de cette assemblée ordinaire à 20h15.

ADOPTÉE

---

Robert Coulombe, maire

---

M<sup>c</sup> John-David McFaul, greffier